

Liberte Politique

/

## France Telecom retentée par le monopole

Article rédigé par *Xavier de Mazenod\**, le 25 novembre 2005

La nouvelle phase de développement de l'Internet sera le passage au très haut débit par fibre optique. Les grandes manœuvres ont commencé dans plusieurs pays étrangers, notamment en Chine, en Hollande ou dans les pays scandinaves.

France Télécom l'a bien compris qui a démarré son lobbying pour faire instaurer un monopole sur son réseau de fibre (le plus long de France). Elle aimerait bien recommencer l'opération qui lui a tant réussi avec le réseau de fils de cuivre et avec l'ADSL. "Nous n'irons pas vers des investissements massifs dans les fibres optiques sans un retour sur investissement raisonnable" déclarait Jacques Champeaux, son directeur exécutif dans Les Echos du 23 novembre 2005. "Pour autant nous ne demandons pas un monopole éternel" ajoute-t-il. Trop aimable.

À noter que ce réseau de fibre a, pour partie, été "volé" aux collectivités locales qui avaient réalisé les investissements. Peu attentives à leur patrimoine, elles ont souvent trouvé normal que l'ex-opérateur historique le gère puis le "récupère". France Télécom sait bien jouer de l'ambiguïté de son statut auprès des élus locaux.

Derrière ce problème technique, il existe un choix philosophique et économique très lourd de conséquences. Passer plus vite que les autres pays à une génération d'applications en très haut débit ainsi qu'à une population d'utilisateurs importante permettra de développer un marché suffisant pour les innovations. Et donc d'imposer des normes et des produits plutôt que de les subir ou de les acheter à l'étranger.

Si l'on veut parler d'intervention publique, il serait plus équitable de "sortir" le réseau de fibre de France Télécom pour le confier à un organisme qui le mettrait à disposition de tous les opérateurs du marché. L'ancien opérateur historique ne peut pas continuer à profiter d'une infrastructure monopolistique qui lui confère un avantage compétitif déloyal.

Le danger de ce monopole est évidemment que France Télécom innove à son rythme avec les prix qu'elle souhaitera. Cela priverait la France du développement de l'innovation apporté par une concurrence émulative.

Pour mémoire, la philosophie monopolistique a déjà permis à la Direction générale des télécommunications (l'ancêtre de France Télécom) de tuer Cyclades, notre réseau Internet français, au profit du Minitel.

Elle a ensuite fait perdre 5 ans au développement de l'Internet en France pour conserver la rente du Minitel.

Puis elle nous a fait prendre plusieurs années de retard dans l'équipement des zones rurales (maintien du monopole de fait) et nous a obligé à maintenir le choix de l'ADSL, vache à lait rentable pour elle mais dépassé sur le plan technologique (voir <http://minilien.com/>).

Sans doute ai-je l'air d'accuser l'opérateur historique de tous les maux... Mais ce monopole et cette concurrence déloyale catastrophiques pour le pays n'ont été possibles que grâce au concours d'une classe politique complice. Dont Thierry Breton est l'emblème.

Une manière archaïque de concevoir la politique et le rôle de l'Etat, un système qui préfère la fermeture à l'ouverture et les petits cénacles à la démocratie.

\*En savoir plus et réagir :

<http://www.adverbe.com/2005/11/24/pitie-pas-de-nouveau-monopole-pour-france-telecom>

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>